

VILLE DE BILLY-MONTIGNY -

-=-=-=-

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 09 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 MAI à 10 Heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Yanis GAUDILLAT, Maire, suite à la convocation en date du 30 Avril 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Arrondissement de Lens

Etaient présents :

Monsieur Yanis GAUDILLAT, Maire

Messieurs BEVAN Geoffrey, GRISCHKO Benjamin, DARDENNE Jérôme, Adjoint au Maire

Mesdames DURIEZ-GUICHARD Lisa, DE-LOOZE Marie-Noelle, MURTAS Cynthia, Adjointes au Maire

Messieurs STACHOWIAK Corentin, DESPLANQUES Michel, MARECHAL Christophe,

CAUDRELIER Jean-Michel, CAILLUYERE Joël, FOURNIER David, DUBOIS Frédéric,

MILLIEN Alexandre, EECKMAN Marc, Conseillers municipaux

Mesdames OLIVIER Séverine, RUDOLPH Sabine, BRUNELLES Séverine, FOURNIER Angélique,

ZIMOLAG Magdalena, FAMIL Martine, MANIER-MEGUEULLE Nathalie, MOPTY Aurore,

Conseillères municipales.

Excusés :

Messieurs FLAMENT Ludovic (pvr à G. BEVAN), TRONI Bruno (pvr à A. MILLIEN) Mesdames

FLAMENT Brendy (pvr à M. ZIMOLAG), LOY Virginie (pvr à B. GRISCHKO), BRIKI Fadila (pvr à M. EECKMAN)

Secrétaire de Séance : Monsieur STACHOWIAK Corentin

Ouverture de la séance :

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 10 heures 00 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Municipal a été déplacé au Centre Culturel Léon Delfosse. Celui-ci attire du monde et il est essentiel de maintenir un cadre sécurisé et confortable pour le public, c'est donc ce choix qui a été naturellement retenu.

Monsieur le Maire expose un incident survenu dans la nuit du 08 au 09/05 : *un incendie s'est déclaré dans un immeuble situé Résidence du Parc, les habitants ont dû quitter leurs logements, ils ont été relogés de façon temporaire au Stade Paul Guerre dans le dojo cette nuit. Ils sont pris en charge actuellement par nos services. J'aimerais remercier évidemment nos services techniques qui ont été disponibles à 4h00 du matin, ainsi que Monsieur DARDENNE, Adjoint au logement et moi-même pour trouver des solutions. Je les remercie au nom du Conseil Municipal.*

Aujourd'hui, je vous présente Monsieur DELATTRE Arthur, recruté en sa qualité de Directeur de Cabinet.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 Avril 2026 :

Pour : 23

Abstention : 6

Contre : 0

Le procès-verbal du Conseil Municipal est donc adopté à l'UNANIMITE.

1. COMPTE DE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET 2025 DE LA COMMUNE DE BILLY-MONTIGNY (annexe 1)

Monsieur le Maire indique ne pas participer au vote et propose M. Benjamin GRISCHKO, Adjoint au Maire, à prendre la présidence.

Rapporteur : Monsieur Benjamin GRISCHKO

Il nous est proposé aujourd'hui de voter le Compte Financier Unique 2025 de la commune. Le CFU remplace désormais le compte administratif et le compte de gestion.

Il permet de regrouper dans un document unique les données budgétaires et comptables de la commune afin d'offrir une lecture plus claire et plus complète de la situation financière de la collectivité.

Je précise que la commune est passée au CFU en octobre 2025, pour le budget de la Ville ainsi que pour celui du CCAS.

Pour la section de Fonctionnement :

En 2025, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 020 287,63 €.

Ces dépenses correspondent au fonctionnement quotidien de la commune : les charges générales, l'entretien des bâtiments, les prestations de service, les subventions, les indemnités des élus, et les opérations d'ordre.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent, elles, à 10 359 389,61 €.

Elles proviennent principalement de la fiscalité locale, des dotations de l'État, des produits des services municipaux, des loyers et des autres produits de gestion courante.

La section de fonctionnement dégage donc, sur l'exercice 2025, un excédent de 2 339 101,98 €.

À cet excédent de l'exercice s'ajoute l'excédent antérieur reporté, qui s'élève à 2 884 912,02 €.

Le résultat cumulé de fonctionnement atteint donc 5 224 014 €.

Cela signifie que la commune dispose d'une section de fonctionnement saine. Les recettes couvrent largement les dépenses courantes, ce qui permet de dégager une capacité d'autofinancement importante pour soutenir l'investissement communal. Que nous allons développer davantage.

Cet excédent n'est pas une cagnotte disponible librement. Il sert aussi à financer la section d'investissement et à couvrir les engagements déjà pris par la commune.

Pour la section d'investissement :

En 2025, les dépenses d'investissement réalisées par la commune s'élèvent à 3 087 877,95 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent quant à elles à 5 367 895,70 €. Elles proviennent principalement des dotations suivantes :

FCTVA (Fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée), des subventions d'investissement perçues pour les différents projets communaux ainsi que de l'affectation de l'excédent de fonctionnement.

Plusieurs subventions importantes ont notamment été perçues dans le cadre du centre aquatique, avec des participations de l'État, de la Région, du Département, de la CALL et de l'ADEME.

La section d'investissement dégage ainsi un résultat positif de 2 280 017,75 € sur l'exercice 2025. Toutefois, après reprise du déficit antérieur reporté de 2 903 013,23 €, le solde cumulé d'investissement s'établit à -622 995,48 €.

Il convient également de tenir compte des restes à réaliser, qui représentent 3 249 000 € de dépenses engagées et 1 265 000 € de recettes attendues.

Ces restes à réaliser correspondent à des opérations déjà engagées par la commune mais dont l'exécution comptable se poursuivra sur l'exercice suivant.

Après prise en compte de ces éléments, le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 2 606 595,48 €.

Je rappelle que ce budget 2025 ainsi que les grandes orientations d'investissement qui le structurent ont été élaborés et votés avant l'installation de notre majorité municipale.

Et que sous mon mandat pour les prochains budgets, les investissements seront bcp plus importants comme je vous l'avais annoncé pendant la campagne.

Enfin, en 2025, les recettes globales de la commune s'élèvent à 15 727 285,31 € tandis que les dépenses globales atteignent 11 108 165,58 €.

Le résultat cumulé global de clôture s'établit ainsi à 4 601 018,52 €.

Toutefois, comme je viens de l'évoquer, ce résultat doit naturellement être apprécié en tenant compte des restes à réaliser, c'est-à-dire des dépenses et recettes déjà engagées par la commune mais dont l'exécution comptable se poursuivra sur l'exercice suivant.

Après prise en compte de ces restes à réaliser, le résultat cumulé disponible s'établit à 2 617 018,52 €.

L'endettement reste maîtrisé, avec une capacité de désendettement particulièrement faible de 1,43 année.

Et comme vous le savez, le CFU constitue un dispositif mis en place sous la précédente majorité. Par cohérence avec cette situation, notre groupe choisira de s'abstenir sur cette délibération.

Intervention de Monsieur Alexandre MILLIEN

Notre groupe, comme nous l'avons toujours fait, remercie l'ensemble du personnel communal qu'il soit administratif comme technique pour l'investissement du travail en régis qui permet à la collectivité une activité et une proximité mais également une réduction des coûts offrant ainsi une capacité d'investissement conséquente. Par ailleurs, nous avons demandé au début de ce mandat, la réalisation d'un audit des comptes de la collectivité. Pouvez-vous clairement nous donner votre position ?

Réponse de Monsieur le Maire

Nous attestons effectivement que les finances sont saines mais avec des économies réalisées sur les écoles, le fonctionnement de la médiathèque avec par exemple le journal de la Voix du Nord qui était toujours celui de la veille. Également au niveau du personnel, pour cause, il y a 10 ans, ils étaient une trentaine alors qu'aujourd'hui, ils ne sont plus que 8. Ce n'est pas un cadeau que vous nous avez donné, parce que si les habitants n'ont pas de sécurité, ont des logements insalubres, ont des voiries défoncées avec pleins de trous depuis des années. C'est effectivement avec cet argent qu'aurait pu être investi pendant 20 ans sous votre mandature pour des causes qui sont aujourd'hui très critiques. Donc oui, effectivement le deal est fait et franchement si vous êtes fiers de ces 6 millions dans les caisses, si j'étais vous, je me cacherais !

Intervention de Madame Nathalie MANIER-MEGUEULLE

Personnellement, je suis institutrice à l'école Robert Doisneau comme vous le savez, l'état n'est pas comme vous l'avez décrit. C'était prévu qu'il y ai une rénovation car c'est la plus ancienne école de la ville, je voulais simplement souligner qu'il y a eu une gestion saine de l'ancienne majorité et qui permet aujourd'hui de dégager de la section de fonctionnement 2026 une somme de 2 617 018,52 € donc je tiens à souligner cette gestion saine et moi je trouve qu'elle l'est, nous avons maîtrisé les dépenses certes, ce qui nous a permis d'avoir une capacité d'investissement sur 6 ans, également la baisse de la taxe foncière de 9,6% et la capacité de désendettement à 1,6 ans.

Réponse de Monsieur le Maire

Alors on parlait des écoles, effectivement je me suis rendu par exemple à l'école Louise Michel, à l'intérieur de celle-ci, dans la cour de récréation, il y a un préfabriqué qui est là depuis de nombreuses années, cela devait être une solution provisoire et à l'intérieur il y a des seaux afin d'éviter que l'eau ne s'infiltrer sur le sol, autre exemple, à l'école Robert Doisneau, la verrière peut s'effondrer et là vous me dites que les écoles ont été entretenues

? Franchement ce n'est pas le cas. Objectivement, oui, vous avez géré mais géré sur le dos de qui ? Gérer sur le dos des personnes qui sont aujourd'hui présentes dans le public, sur les écoles et d'ailleurs sur vos enfants en essayant d'ailleurs d'annuler les colonies de vacances. Oui, encore une fois, je suis d'accord, il y a de l'argent dans les caisses mais quand on voit l'état des services qui sont tous en sous-effectifs, vous me dites que vous avez bien géré la commune ? Non, vous avez fait des économies sur le bien-être de la commune, sur les habitants, les enfants et sur vos agents municipaux.

Intervention de Monsieur Geoffrey BEVAN, Adjoint au Maire

Le CFU constitue un dispositif mis en place par la précédente majorité et en conséquence avec cette situation, notre groupe choisit de s'abstenir lors de cette délibération.

Intervention de Monsieur Alexandre MILLIEN

Monsieur TRONI ne prendra pas part au vote étant donné que c'est son CFU. Si on veut jouer les méchants, vu que de toute façon, on nous donne ce rôle, on pourrait s'abstenir ou voter contre. Vous serez donc dans l'obligation de représenter le CFU et s'il n'est toujours pas adopté lors du prochain Conseil Municipal, vous serez donc bloqués.

Pour : 0

Abstention : 27

Contre : 0

Messieurs GAUDILLAT Yanis, Maire, et TRONI Bruno, Conseiller Municipal, n'ont pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le CFU à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

2. Election de 5 membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le vote sera à bulletin secret à la proportionnelle pour les résultats, un tour pour avoir une majorité absolue.

Assesseur à l'urne : Madame Angélique FOURNIER

Assesseur au cahier d'émargement : Monsieur Christophe MARECHAL

Appel : Monsieur Corentin STACHOWIAK

Les listes déposées et proposées sont les suivantes :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- A DÉDUIRE, bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se fait connaître : 0
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés : 29

Désignation des listes	Nombres de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombres de sièges attribués au plus fort reste	TOTAL
Liste Majoritaire	23	$23/5.8 = 3.96$ donc 3	0.96	1	4
Liste d'opposition	6	$6/5.8 = 1.03$ donc 1	0.3	0	1

- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

Monsieur GRISCHKO Benjamin, Madame OLIVIER Séverine, Monsieur DARDENNE Jérôme,

Madame MURTAS Cynthia et Madame MANIER-MEGUEULLE Nathalie sont donc élus au Conseil d'Administration du CCAS.

3. ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES CONTRIBUABLES EN VUE DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la liste des contribuables et invite l'assemblée à voter celle-ci.

Pour : 23
Abstention : 6
Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter cette liste à l'UNANIMITE.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (annexe 2)

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur.

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée quelques articles du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Pour : 23
Abstention : 6
Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter ce règlement intérieur à l'UNANIMITE.

5. CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (annexe 3)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DURIEZ-GUICHARD Lisa, Adjointe au Maire.

*Merci Monsieur le Maire,
Mes chers collègues,*

La délibération qui nous est présentée aujourd'hui n'est pas une simple création administrative, c'est un choix politique assumé, celui de faire confiance à notre jeunesse et de lui donner toute sa place

dans la vie de notre commune.

Avec la création de ce Conseil Municipal des Jeunes, nous faisons le choix d'un dispositif utile.

Douze jeunes Billysiens, scolarisés du CE1 au CM2 dans nos écoles publiques, seront élus au suffrage à bulletin secret pour un mandat de deux ans. Ils participeront à des réunions plénières, à des commissions thématiques et pourront formuler des propositions sur la vie de la commune.

Nous ne créons pas une instance symbolique. Nous mettons en place un véritable outil d'apprentissage de la citoyenneté, permettant à ces jeunes de comprendre concrètement ce qu'est l'engagement public, le débat, la responsabilité et surtout l'intérêt général.

Nous faisons en sorte que la jeunesse billysienne revienne dans le débat public.

Ce Conseil Municipal des Jeunes sera animé par moi-même, en tant qu'adjointe en charge de la jeunesse, par Monsieur Stachowiak Corentin, conseiller municipal, ainsi que par Monsieur le Maire, qui suivra personnellement cette démarche et veillera à faire vivre pleinement cette nouvelle instance. Former des citoyens, cela ne commence pas à 18 ans. Cela commence dès l'enfance. C'est précisément le sens de cette délibération. Je vous invite donc à l'adopter.

Je vous remercie.

Intervention de Monsieur le Maire

Cette délibération me tient particulièrement à cœur, ça a été une promesse de campagne, encore une qui aujourd'hui va être votée. Nous avons remarqué que les jeunes ne se sont malheureusement pas mobilisés lors des dernières élections et on le déplore.

Nous allons avec ce Conseil Municipal des Jeunes pouvoir organiser des sorties dans les institutions de la république, c'est très important que nos jeunes s'impliquent à nouveau dans la vie politique locale afin d'en comprendre les enjeux et le fonctionnement. Je vous invite donc à adopter cette création du CMJ.

Intervention de Monsieur Alexandre MILLIEN

Notre groupe va approuver cette décision, non pas grâce à votre politique exemplaire mais parce qu'il y a une prise de conscience collective de la nécessité d'impliquer davantage les jeunes à la vie citoyenne. Nous resterons attentifs aux moyens qui leur seront accordés.

En dehors de cette création, nous sommes étonnés que madame LOY Virginie n'est pas sur le CMJ en sachant qu'elle fait partie de l'APE Louise Michel. Y a-t-il déjà une perte de confiance envers elle ?

Réponse de Monsieur le Maire

Non, il n'y a aucune problématique avec madame LOY, j'ai pleinement confiance en mes adjoints et conseillers municipaux. J'ai trouvé logique premièrement de nommer madame DURIEZ-GUICHARD Lisa qui est adjointe à la jeunesse et aux affaires scolaires ainsi que monsieur STACHOWIAK Corentin qui est le deuxième plus jeune conseiller municipal de cette instance. Donc aucun problème, simplement une organisation qui pour nous a été logique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la création du Conseil Municipal des Jeunes à l'UNANIMITÉ

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

6. CONVENTION ET ADHÉSION VACANCES OUVERTES DANS LE CADRE DE 10 000 DÉPARTS

Intervention de Monsieur le Maire

Cette convention a pour objectif de faire partir des familles, des jeunes en vacances, celle-ci est très importante pour le développement des jeunes et des familles défavorisées. Sachez que nous allons tout faire pour maintenir cette convention pour les prochaines années.

Intervention de Madame Aurore MOPTY

Nous nous réjouissons de ce projet mis en place depuis 2024 qui est aujourd'hui renouvelé dans le but d'aider nos billysiennes et nos billysiens à partir en vacances cette année 2026. Je tiens à souligner à l'assemblée que ce projet est une action de gauche, mis en place par l'ancien député communiste.

Réponse de Monsieur le Maire

Parlez-vous des mêmes personnes de gauche, ceux qui comme vous ont annulé les colonies de vacances ? Oui, effectivement on peut lui donner les honneurs si vous le souhaitez mais il est parfaitement géré sans lui donc oui si ça peut vous faire plaisir mais ça tourne encore aujourd'hui grâce aux personnes qui acceptent de le faire comme ici à Billy-Montigny, peu importe le parti politique, votre intervention montre encore une fois que vous faites de la politique sur le dos des enfants.

Intervention de Monsieur Alexandre MILLIEN

Concernant les colonies de vacances, pouvez-vous nous montrer des preuves sur le fait que nous sommes à l'origine de cette annulation ?

Réponse de Monsieur le Maire

Alors les preuves, c'est le fait d'avoir eu la nécessité de contacter l'ensemble des familles qui avaient été présélectionnés par madame BRIKI à l'époque, nous mettrons les preuves sur les réseaux sociaux. Vous avez délibérément supprimé tous les dossiers pour faire en sorte de ne pas pouvoir contacter ces familles qui avaient été présélectionnées. Vous savez très bien ce que vous avez fait, vous n'acceptez pas qu'il y ai une nouvelle majorité, vous n'acceptez pas la défaite, et quand on découvre que vous êtes pris la main dans le sac, vous arrivez devant nous et nous dites "non, non, on a rien fait". Excusez-vous auprès de la population, parce que c'est eux que vous avez impacté. Quand j'entends via vos réseaux sociaux, que vous nous dites que c'est presque nous les menteurs, mais quel culot !

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la convention à l'UNANIMITÉ

7. MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UN POSTE ÉLÉMENTAIRE À L'ÉCOLE SUZANNE LANOY

Prise de parole de Monsieur le Maire

Je ne vais pas vous lire cette motion mais plutôt vous dire ce que je pense et ce que je ressens pour les familles billysiennes, j'ai appris qu'une classe allait être fermée dès les premiers jours de mon installation et j'ai immédiatement décidé de rencontrer la responsable académique du secteur pour demander des explications. Nous avons appris que l'ancienne majorité ne s'est pas battue pour cette fermeture, vous avez décidé d'un problème avec les enfants et c'est triste parce que ça prend en otage les jeunes malheureusement qui vont se retrouver avec plus d'élèves par classe. Nous vous informons qu'il y avait comme projet initial de fermer 3 classes, soit une classe par école élémentaire, nous avons réussi à sauver 2 classes pour cette rentrée avec l'aide bien évidemment de la responsable académique que je souhaite saluer. J'ai demandé que pour les futures années, il n'y ait plus de fermeture de classe. On va tout faire avec madame DURIEZ-GUICHARD, croyez en notre volonté !

Intervention de Madame Nathalie MANIER-MEGUEULLE

Je voulais simplement rectifier une chose. C'est que l'ancienne majorité s'est toujours battue contre les fermetures des classes et je ne pense pas que vous puissiez faire quelque chose pour les prochaines années puisque ça ne relève pas de votre décision. Il faut rétablir certaines choses, depuis des années on s'est toujours battu et moi la première !

Réponse de Monsieur le Maire

Très bien, alors vous parlez de défendre des institutrices que vous avez fait manger sur le trottoir pendant des années ?

C'est peut-être aussi à cause des institutrices que vous n'avez pas fait un budget adéquat pour leur fonction ? Et vous nous dites que vous les défendez ? D'ailleurs quand je suis venu visiter l'école Doisneau, nous avons rendez-vous et vous êtes partie, cela montre encore une fois votre sectarisme, c'est un fait.

Je vais vous donner un exemple très concret si vous le souhaitez, je vais vous parler d'une très jeune fille que j'aime très fort et qui se prénomme Victoire, vous la connaissez très bien. Elle a un handicap moteur et à des besoins importants tels que les changes, j'ai rencontré sa maman dans mon bureau, elle m'expliquait que la petite Victoire malheureusement se faisait voler les changes, avait de grosses difficultés. La famille a demandé à Monsieur TRONI la mise en place d'une armoire verrouillée, sa

réponse a été "non" voilà.

Sa maman était en pleurs dans mon bureau, elle était désespérée, c'est tout simplement honteux ! En une semaine, nous avons installé cette armoire verrouillée pour la petite Victoire. Madame MANIER-MEGUEULLE, je vous enverrai les mails si vous le souhaitez.

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter cette motion à l'UNANIMITÉ

8. DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une décision de constituer une provision de 2000€ pour créances douteuses.

Monsieur le Maire indique que les points à l'ordre du jour sont terminés.

Prise de parole de Monsieur le Maire :

J'aimerais revenir sur quelque chose qui nous a tenu à cœur durant toute notre campagne, une personne que vous connaissez, monsieur Michael MALOUBIER, était en instance avec la justice pour défendre son club, il nous a expliqué les faits pendant la campagne, un jour, il revient de vacances et en arrivant au club, se retrouve avec des barrilets changés et plus aucune machine de musculation dans la salle. Monsieur MALOUBIER accuse l'ancienne majorité de ces faits. Je ne suis pas la justice donc je ne condamne personne. Nous nous sommes rendus avec Monsieur BEVAN, il y a deux semaines, dans un bâtiment communal, et nous avons vu l'ensemble des machines de musculation, une seule personne utilisait ce bâtiment, Monsieur CANIVEZ, qui était donc de l'ancienne majorité, je ne vise personne mais je le dis à l'ensemble de l'assemblée, les seules personnes qui avaient ces clés sont de l'ancienne majorité. J'espère pleinement que l'ancienne majorité n'est pas à l'origine de cela, parce que c'est du vol ! Si c'est le cas, j'ai envoyé un article 40 au Procureur de la République en lui demandant que si amende il devait y avoir, ça ne soit pas la ville de Billy-Montigny à payer et que les personnes qui devraient être condamnés s'il y avait condamnation, Monsieur TRONI, Madame BRIKI et Monsieur CANIVEZ.

Si cela est avéré, vous serez condamnés pénalement auprès de la justice et je vais maintenant parler à titre personnel, j'ai honte de vous ! Si c'est le cas.

Si la justice me donne raison, vous auriez en pleine nuit, changé les serrures, employé une entreprise car vu le poids des machines je suppose qu'il est très compliqué de les déplacer. Vous auriez ouvert un bâtiment communal bien excentré bizarrement de la ville vers la radio RBM. Si c'est avéré, vous serez la honte de Billy-Montigny ! Vous avez cambriolé une association et vous avez dit pendant toute la campagne que j'allais couper les subventions des associations, que j'allais leur retirer les bâtiments communaux, franchement vous avez un énorme culot. C'est dommage pour vous car vous avez enlevé un paquet de papiers, dossiers, tout a été vidé, des paquets et des paquets. Pourtant vous avez oublié le plus important, c'est bête ! Le Procureur de la République est bien évidemment saisi, je l'ai eu au téléphone et il m'a indiqué que ce dossier allait être prioritaire et j'espère que justice sera faite. J'aimerais au nom de l'ensemble de la majorité apporter mon soutien à Monsieur MALOUBIER et à l'entière du club CHCB. Je

demande également à l'ancienne majorité que si vous êtes responsables de ces actes, dénoncez-vous et assumez !

Avez-vous quelque chose à dire ?

Intervention de Monsieur Alexandre MILLIEN

Là vous visez trois personnes, or ces trois personnes ne sont pas présentes.

Réponse de Monsieur le Maire

Non, je ne vise personne, d'ailleurs je l'ai bien dit, la justice fera son travail.

Dans la logique des choses, c'est un bâtiment communal, je ne suis pas sûr que le voisin de ce bâtiment communal ait les clés. En l'occurrence, par définition, ça appartient à la commune. Qui était à l'époque responsable de la commune entre guillemets ? Monsieur TRONI, on est bien d'accord. Qui était à l'époque, l'adjoint au sport ? Madame BRIKI. D'ailleurs on ne la voit plus. Elle est partie en vacances avec Monsieur TRONI peut-être.

Et pour finir, Monsieur CANIVEZ, en l'occurrence, il a son local dans ce même bâtiment je précise donc a vu direct sur les machines. Donc oui, évidemment, j'ai mis à l'article 40, ces trois noms. Et c'est pleinement logique pour nous que s'il y a une responsabilité à porter, sur ces trois noms-là et pas sur notre commune. Vous braillez parce que nous faisons des dépenses pour la sécurité mais par contre ça ne vous dérangerait pas de faire payer à la population + de 100 000€ pour des machines que vous auriez volées.

J'invite l'ensemble des personnes au verre de l'amitié.

Clôture de la séance :

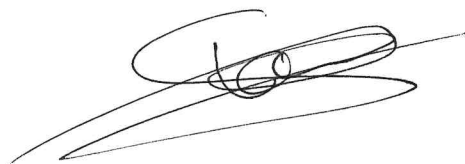
La séance du Conseil Municipal est clôturée à 11 heures 27 par Monsieur le Maire.

Le Maire



Yanis GAUDILLAT

Le secrétaire de séance



Corentin STACHOWIAK